



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 22 janvier 2016

N° 2016-5

Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Eric MARTIN à M. Max COLES
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 22 janvier 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-5

Mois de l'économie sociale et solidaire 2015 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a organisé le 30 novembre 2015, sa 7^{ème} édition du Prix coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire, dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) 2015, afin :

- De promouvoir l'ESS sur la Métropole, en tant que secteur dynamique et créateurs d'emplois non délocalisables,
- D'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel,
- De faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire,
- D'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'ESS.

Ce concours était ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création sur le territoire métropolitain, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS. Ces porteurs de projet devaient répondre à un besoin non satisfait au sein de la Métropole afin de déboucher sur la création d'emplois.

L'appel à candidatures s'est déroulé du 9 septembre au 25 octobre 2015, via des informations par mailing et sur le site internet « www.entreprendreautrement.bordeaux-metropole.fr ». Les candidats ont rempli un dossier enregistré et étudié par les gestionnaires du site (Bordeaux Métropole - service Emploi/ESS, et les 10 partenaires du prix).

Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs. Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, par exemple :

- la consommation responsable, équitable et solidaire, les circuits courts d'alimentation et de distribution,

- l'éco-construction, l'urbanisme, l'habitat durable, la sobriété énergétique,
- Les déplacements et les mobilités alternatives,
- Le réemploi, l'économie circulaire,
- Les services aux personnes, les activités de proximité,
- La solidarité et l'action sociale, la lutte contre les exclusions,
- La lutte contre toutes les discriminations, la parité femme/homme,
- La médiation culturelle, l'économie créative.

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et des partenaires, s'est réuni le 12 novembre 2015 afin d'examiner les candidatures et de choisir les lauréats 2015.

Les partenaires du prix 2015 sont au nombre de 10, répartis en fonction de catégories de prestation :

- Dans la catégorie « Communication », les partenaires 2015 sont la Société coopérative et participative O'Tempora (prestataire en communication), l'association Les amis de RIG (radio associative locale), et l'association Equitacom (prestataire en communication équitable et responsable),
- Dans la catégorie « Responsabilité environnementale », les partenaires sont Citiz (prestataire coopératif d'autopartage), le Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine – CREPAQ (prestataire d'expertises et études environnementales), et Elise Atlantique (prestataire de collecte et de tri des déchets papiers),
- Dans la catégorie « Finance, conseil et formation », les partenaires sont Aquitaine Active (structure d'accompagnement par la finance solidaire), le Crédit Mutuel du Sud-ouest (établissement bancaire mutualiste), Audavia Formation (prestataire de formations) et le Groupement aquitain des réseaux de l'insertion par l'activité économique (GARIE) pour ses actions dans la promotion, l'accompagnement et le développement de l'insertion.

Les 33 dossiers enregistrés pour l'édition 2015 ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

- Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,
- La gouvernance de la structure : le mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, la prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, la qualité des partenariats avec d'autres organismes,
- La viabilité économique et développement de la structure : le potentiel de développement et les dispositions prises pour assurer la continuité du projet, l'équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), la procédure d'évaluation proposée,
- La réponse aux enjeux du territoire métropolitain : la création d'emplois, la protection de l'environnement, la lutte contre les exclusions, l'insertion des publics en difficulté, ou la réponse à des besoins non satisfaits sur le territoire.

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2015 sont :

Supercoop, pour son projet de supermarché coopératif et participatif

Supercoop est une association créée en mars 2015 à Bordeaux, Supercoop souhaite mettre sur pied un véritable supermarché coopératif et participatif. Son concept part du constat que pour bénéficier d'une alimentation de qualité, les consommateurs doivent souvent payer un prix élevé mais pas forcément un prix juste, ce qui exclut de fait les personnes plus modestes. Afin d'apporter plus de transparence et de traçabilité aux biens de consommation tout en permettant un accès au plus grand nombre sur le territoire de la Métropole, tout en œuvrant à un abaissement des prix, Supercoop

propose un modèle économique innovant grâce à l'implication des adhérents et une gouvernance partagée. Le projet de supermarché Supercoop est actuellement en émergence, et le démarrage effectif est programmé pour le premier semestre de l'année 2016, avec une prévision d'adhésions de 1 200 à 1 500 consommateurs.

Les Détritivores, pour son projet de revalorisation des déchets organiques des cafés, restaurants et hôtels

Issue en juillet 2015 de la rencontre entre 2 acteurs bordelais – issus de Darwin) et de Elise Atlantique – et un acteur nantais du compostage (Compost in situ), l'association les Détritivores souhaite lancer une activité économique de collecte et de revalorisation des bio-déchets (déchets organiques) issus des cafés, hôtels, restaurants et épiceries sur la commune de Bordeaux. Ce projet part du constat que les commerçants bordelais sont des producteurs majeurs de bio-déchets, mais que peu de solutions s'offrent à eux localement pour retraitier ces déchets dans les normes applicables. Il y a ainsi à Bordeaux un réel besoin de prestation de collecte/revalorisation des déchets organiques issus de la restauration et de la vente de produits frais. Ce projet a pour objectif de collecter et revaloriser 40 à 50 tonnes de bio-déchets par an, créant ainsi des emplois en insertion sur Bordeaux, et à terme sur d'autres territoires de la Métropole par essaimage. Enfin, l'association souhaite se transformer en société coopérative au cours du développement du projet.

L'Atelier budgétaire, pour ses actions d'éducation à la gestion budgétaire personnelle en faveur des 16-25 ans

Crée en 2013 par 2 ex-salariées du groupe Laser-Cofinoga à Mérignac, l'association L'Atelier budgétaire est une structure dédiée à l'éducation et au conseil des jeunes de 16 à 25 ans sur la gestion de leur budget personnel. Ses dispositifs, tels que les accompagnements personnalisés, les trucs et astuces pour bien maîtriser ses dépenses, une base de données accessible de produits et services pas chers, ou encore l'animation d'un espace d'échanges avec les jeunes sur leurs problématiques financières, sont autant d'outils utiles pour les jeunes du territoire afin de les aider à mieux dépenser et à prendre conscience de la valeur des produits et services. Orientée vers les jeunes en général, l'association a également pour but d'aider tout particulièrement les jeunes en situation de pauvreté et en situation sociale complexe en leur transmettant de bonnes pratiques budgétaires et en les éduquant à la réalité de la gestion quotidienne d'un budget. Un fort accent est mis aujourd'hui par la structure sur l'éducation par le numérique, via notamment une plateforme d'informations et d'échanges.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat remporte un prix de 5 000 €, composé de la façon suivante :

- un chèque coup de pouce de 2 000 € en numéraire,
- une aide d'une valeur de 3 000 € sous forme de « coffret-cadeau social et solidaire » constitué par des produits et services proposés par les partenaires du prix, à choisir en fonction des besoins de la structure lauréate. Ce coffret a pour but de favoriser l'esprit de coopération, les échanges de biens et de liens entre les lauréats et les partenaires, qui sont issus majoritairement de l'ESS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2,

VU le projet d'acte d'engagement des lauréats 2015 pour l'utilisation du prix,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury de sélection réuni le 12 novembre 2015, d'attribuer le prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire 2015 de Bordeaux Métropole à Supercoop, Les Détritivores et L'Atelier budgétaire

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association Supercoop pour son projet de supermarché coopératif et participatif, composé de 2 000 € en numéraire ainsi que de 3 000 € sous forme de chèques-service qui pourront être utilisés auprès des 10 partenaires du prix 2015 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Article 2 : L'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association les Détritivores pour son projet de revalorisation des déchets organiques des cafés, restaurants et hôtels, composé de 2 000 € en numéraire ainsi que de 3 000 € sous forme de chèques-service qui pourront être utilisés auprès des 10 partenaires du prix 2015 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Article 3 : L'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association L'Atelier budgétaire pour ses actions d'éducation à la gestion budgétaire personnelle en faveur des 16-25 ans, composé de 2 000 € en numéraire ainsi que de 3 000 € sous forme de chèques-service qui pourront être utilisés auprès des 10 partenaires du prix 2015 dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Article 4 : La dépense en numéraire sera imputée sur le budget principal 2016, au chapitre 67, article 6714, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2016	



Prix
« coup de cœur de
l'initiative sociale
et solidaire » 2015



Acte d'engagement des lauréats

Je, soussigné....., représentant légal de, atteste que ma structure s'engage à utiliser le prix de 5 000 € versé par Bordeaux Métropole selon les modalités définies dans le règlement du concours :

- 2 000 € pour l'aide au développement du projet
- 3 000 € utilisés (d'ici le 30 novembre 2017) sous la forme de biens et services de l'économie sociale et solidaire choisis parmi l'offre de nos 10 partenaires (Citiz, O Tempora, Aquitaine Active, Elise Atlantique, le CREPAQ, le Crédit mutuel du sud ouest, Equitacom, Audavia formation, le GARIE et les amis de R.I.G)

En plus de cet acte d'engagement signé, veuillez joindre :

- un **RIB**
- un n° **SIRET / SIREN**
- les **statuts de la structure**

Ces documents sont à retourner à Bordeaux Métropole avant le 31 Décembre 2015 à l'adresse suivante :

> Par mail : ametais@bordeaux-metropole.fr

> Par courrier : Bordeaux Métropole
Pôle développement durable et rayonnement métropolitain
Service emploi, ESS et animation territoriale / Prix « coup de cœur 2015 »
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux cedex

Si ces documents ne peuvent pas être remis dans les délais, cela retardera le versement du prix. Veuillez donc prendre contact le Service économie sociale et solidaire au 05 56 93 68 14.

DESCRIPTION DU PROJET PRIME

Décrivez votre projet primé par le prix coup de cœur :

*** Précisez les services et/ou les produits que vous souhaitez développer.**

COMPTE-RENDU SUR L'UTILISATION DU PRIX 2015

Aide directe de 2 000 €

Description des actions qui seront menées avec cette somme :

Coffret-cadeau « social et solidaire » (valeur minimum 3 000 €)

Les offres proposées par les partenaires sont disponibles sur le chéquier des lauréats.

Le lauréat s'engage à :

> utiliser au minimum 3000€ pour le coffret-cadeau social et solidaire

Si le montant total des prestations choisies dépasse cette somme prévue (3000€ pour le coffret cadeau), c'est au lauréat que revient la charge de payer cette différence (avec l'aide du chèque coup de pouce de 2000 €).

> choisir au moins un partenaire dans chacune des trois catégories

(catégorie « finance, conseil, formation », catégorie « communication » et la catégorie « responsabilité environnementale »)

> Le lauréat a 2 ans pour utiliser son coffret cadeau social et solidaire

(soit jusqu'au 30 novembre 2017)

> Après le paiement de chaque prestation par le lauréat, le prestataire choisi doit adresser à Bordeaux Métropole une copie de la facture émise.

Elle devra être envoyée à l'adresse suivante : creveillard@bordeaux-metropole.fr. Bordeaux Métropole pourra mettre en place des réunions au cours des deux années avec les lauréats et les partenaires afin de suivre, pas à pas, l'utilisation du « coffret cadeau ».

Le à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Veuillez également parapher vos initiales en bas à droite de chacune de ces 3 pages.

Signature :